



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 Mai 2020  
BU 007 DE

Page 1/1

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 27

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Odile SIMON, Clément FORET.

A donné pouvoir : Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD (Vice-Président). Jacques FAIVRE (arrivée 19h) à Claude ROMANET (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Christian JAQUIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 12 mai 2020

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Monay.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Monay approuvant l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours formulée par la Commune de Monay pour des travaux de restauration intérieure de l'église ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à Monay en vue de participer au financement de travaux de restauration intérieure de l'église ;

Le fonds de concours sera plafonné à 10 000 € en fonction de l'état récapitulatif des dépenses et un état des subventions attribuées et versées ;

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.



Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président, Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD  
Michel FRANCONY